Reconnaissance des acquis et des compétences

Formation générale des adultes

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé

Rencontres suprarégionales – mai 2019

Votre gouvernement

Québec

Plan de la présentation

- L’origine de la reconnaissance des acquis pour les métiers semi-spécialisés (RAC-FMS)
- Les métiers semi-spécialisés
- Le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)
- La démarche de RAC-FMS
  - Étapes
  - Financement
  - Sanction
  - Rôles et responsabilités des parties
- Le lieu d’hébergement du matériel

Votre gouvernement

Québec

L’origine de la reconnaissance des acquis pour les métiers semi-spécialisés (RAC-FMS)

- La demande
- Le projet-pilote
- Le dispositif

Les métiers semi-spécialisés

- Plus de 130 métiers (répertoire)
- En formation, apprentissage du métier dans un milieu de travail, avec un superviseur de stage

Le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

Trois volets :

1. La formation générale
2. La préparation au marché du travail
3. La préparation à l’exercice du métier semi-spécialisé

La démarche de reconnaissance des acquis et des compétences pour les métiers semi-spécialisés (RAC-FMS)

Votre outil :
Le guide administratif

Votre gouvernement

Québec

Schéma de la démarche de RAC-FMS

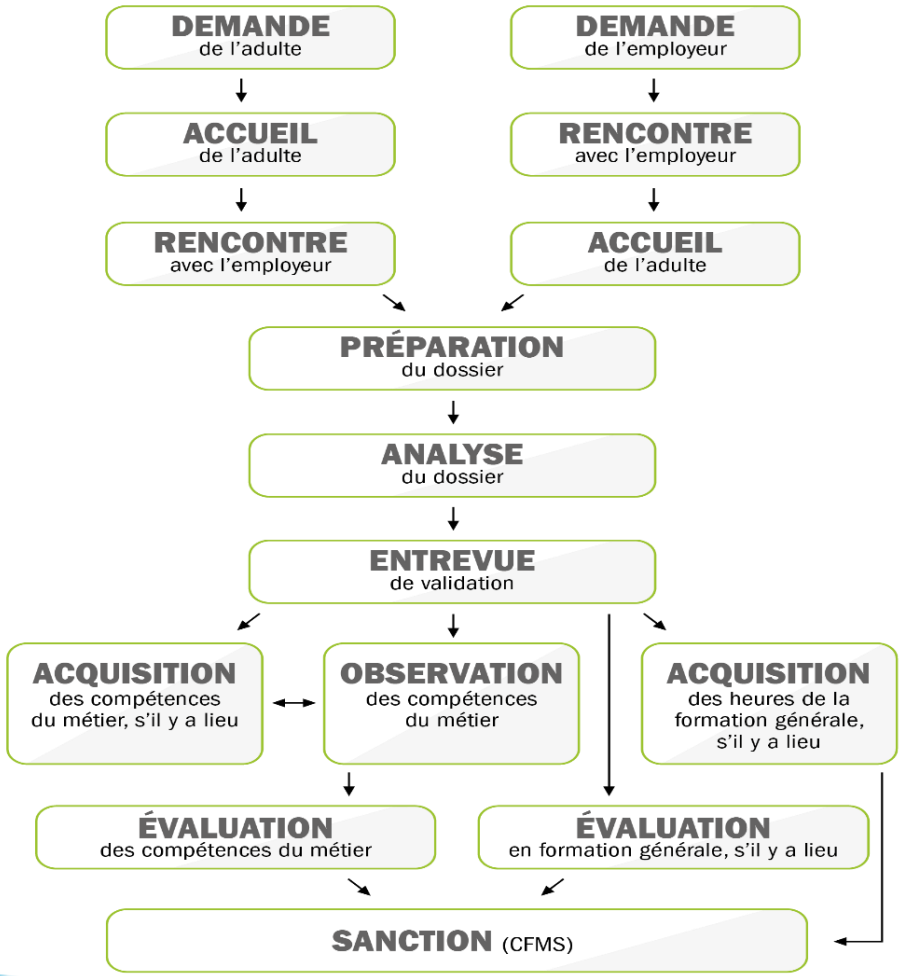

Votre gouvernement

Québec

Schéma de la démarche de RAC-FMS

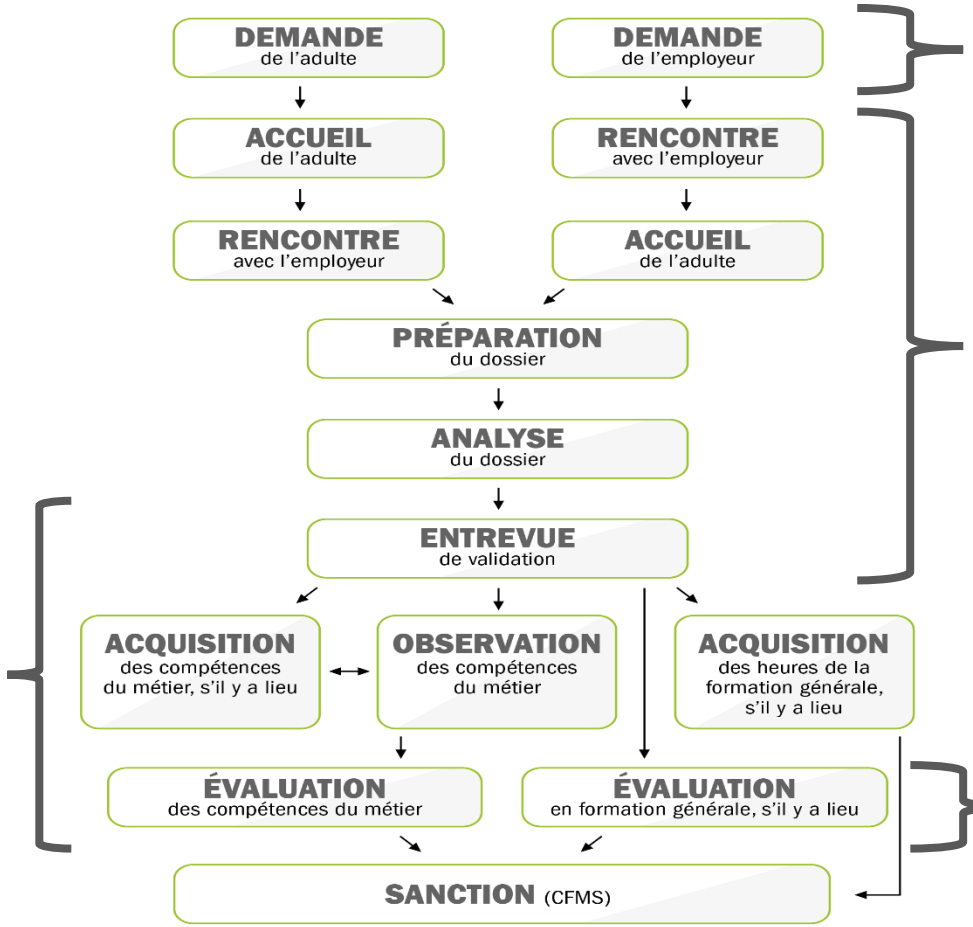

Acteurs et partenaires

Conseiller ou conseillère RAC-FMS

Spécialiste du métier

Enseignant ou enseignante

Votre gouvernement

Québec

Mises en situation

Maya
Préposée au service en restauration rapide

Arthur
Manutentionnaire en milieu industriel

Votre gouvernement

Québec

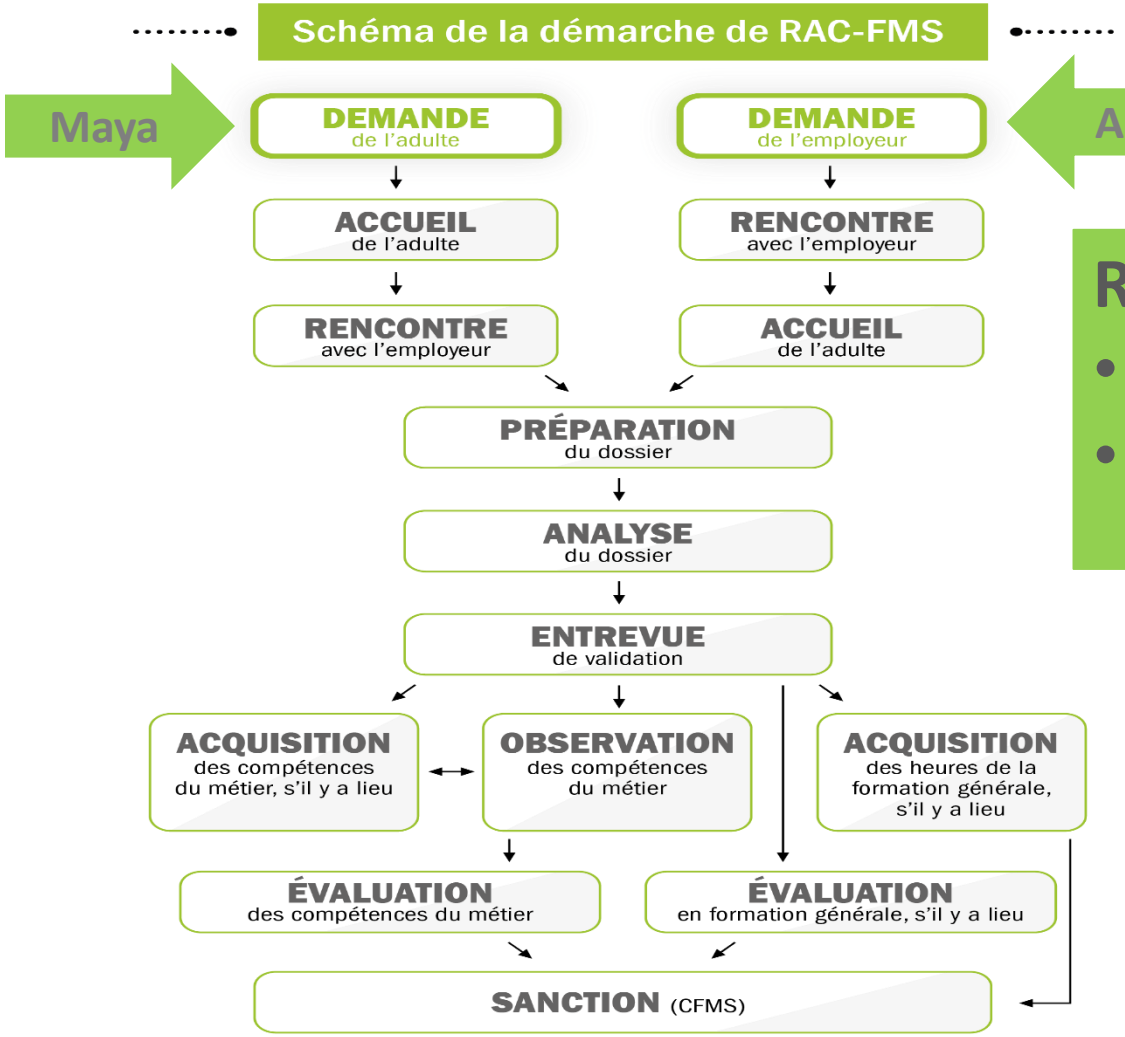

Réception de la demande

- par l'adulte
- par l'employeur

Schéma de la démarche de RAC-FMS

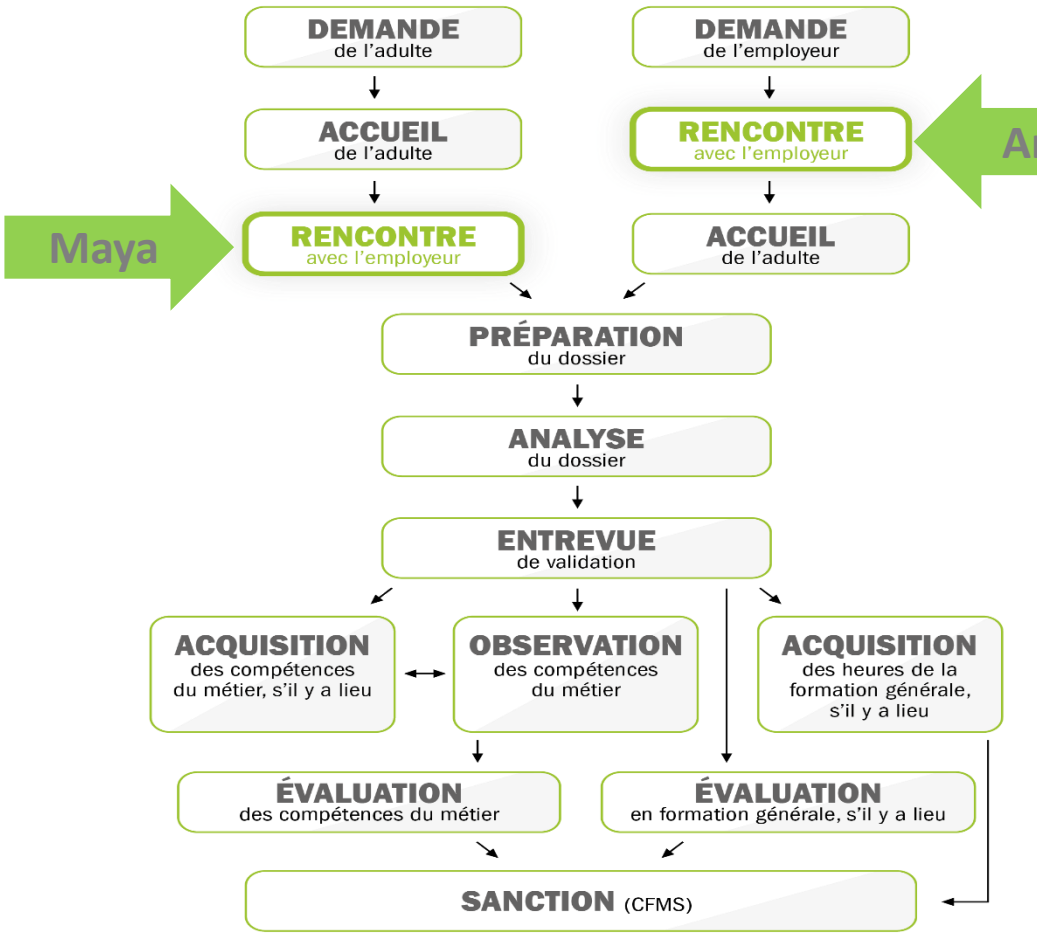

Rencontre avec l'employeur

- Validation de la présence des conditions nécessaires à l'évaluation dans le milieu de travail

Votre gouvernement

Québec

Accueil

Explication :

- Le CFMS
- La RAC
- La démarche
- La préparation du dossier
- L’autoévaluation
- La date et le lieu de remise du dossier

Certifier ses compétences, C’EST GAGNANT!

Votre gouvernement

Québec

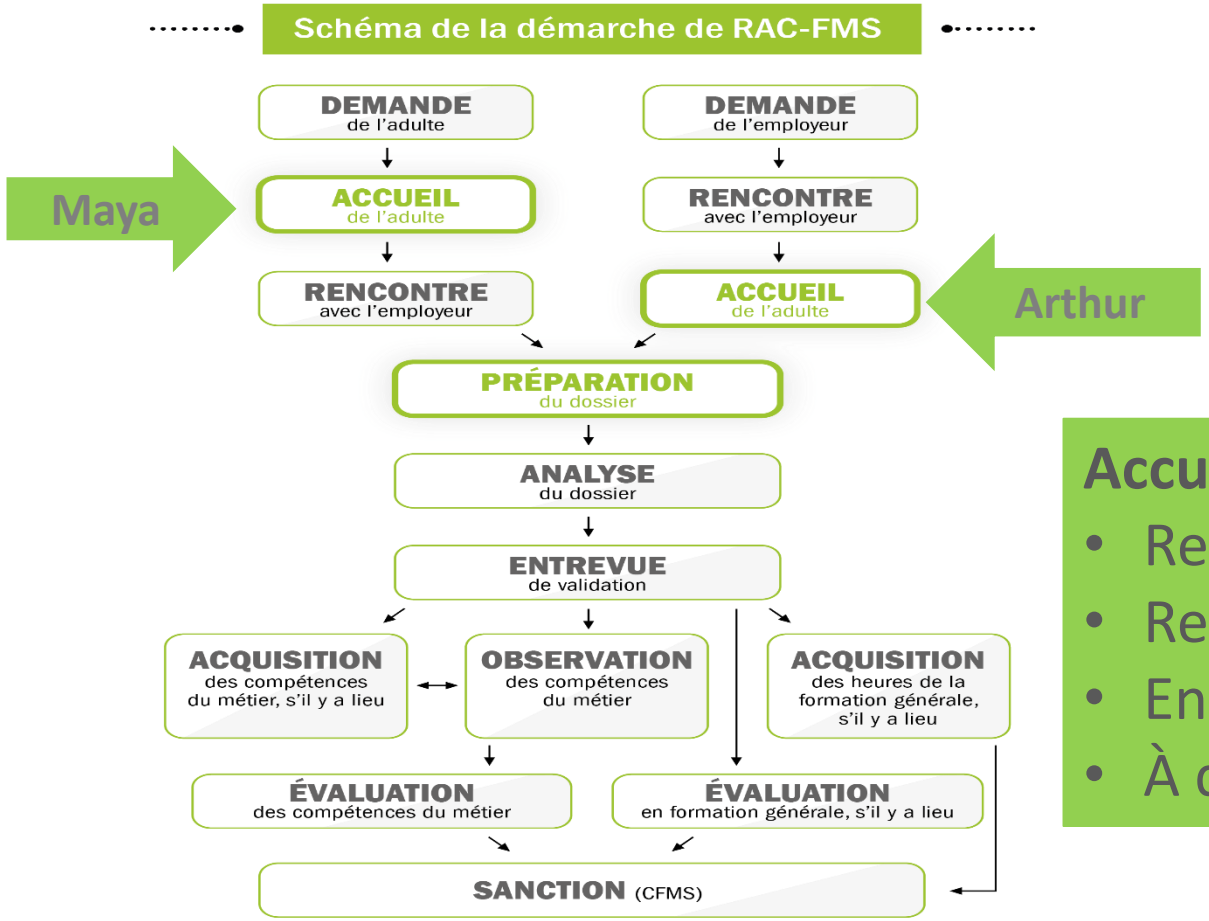

Accueil

- Rencontre individuelle
- Rencontre de groupe
- En personne
- À distance

LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

1. **J'ai quinze ans d'expérience. Est-ce que mes compétences sont automatiquement reconnues?**

   Pour devenir officielle, chaque compétence doit faire l'objet d'une évaluation.

2. **Si je n'ai pas le nombre d'heures exigées en français, en mathématique et en anglais, langue seconde, dois-je retourner à l'école?**

   Pas nécessairement, car vous pourriez passer un test de reconnaissance des acquis.

3. **Mon certificat aura-t-il la même valeur que celle d'un certificat obtenu à la suite d'une formation?**

   Oui. Le certificat délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est le même dans les deux cas. Il atteste que vous maîtrisez les compétences exigées pour le métier semi-spécialisé.

4. **Combien de temps faudra-t-il pour que mes acquis soient reconnus et que je puisse acquérir la formation qui me manque, s'il y a lieu?**

   Il n'existe pas de réponse unique à cette question. Comme il faut considérer plusieurs facteurs, il est préférable d'en discuter avec la ou le responsable de la RAC à la commission scolaire.

Reconnaissance des acquis et des compétences

ENSEMBLE

Pour vous offrir des services accessibles en reconnaissance des acquis et des compétences

Éducation, Enseignement supérieur et Recherche
Québec

Reconnaissance des acquis et des compétences

Certifier ses compétences, C'EST GAGNANT!

GUIDE DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Pour une démarche en reconnaissance des acquis et des compétences

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé

Votre gouvernement

Québec

Votre gouvernement

Québec

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences en lien avec celles d'un programme d'études.

Pendant la démarche, chacune des compétences du métier semi-spécialisé visé sera évaluée. Vos acquis en ce qui concerne la préparation au marché du travail et vos heures suivies en français, en mathématique et en anglais, langue seconde, seront validés et s'il y a lieu, évalués. À la fin, vous recevrez le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec la mention du métier en question. Ce certificat est délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

UNE DÉMARCHE BASÉE SUR DES PRINCIPES RECONNUS

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède.
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage.
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

LA DÉMARCHE

1re ÉTAPE / L'accueil
- Information sur la démarche à suivre

2e ÉTAPE / La préparation du dossier
- Voir la section de droite : *La préparation du dossier*

3e ÉTAPE / L'analyse du dossier
- Analyse du dossier et vérification des pièces justificatives

4e ÉTAPE / L'entrevue de validation
- Rencontre avec la ou le responsable de la RAC à la commission scolaire et la ou le spécialiste du métier pour la détermination des compétences prêtes à être évaluées
- Validation du nombre d'heures requises en français, en mathématique et en anglais, langue seconde

5e ÉTAPE / Si les exigences en français, en mathématique et en anglais, langue seconde, ne sont pas remplies :
- Réalisation des heures requises dans un centre d'éducation des adultes
- Réussite d'un test de reconnaissance des acquis

6e ÉTAPE / L'observation des compétences dans le milieu de travail
- Observation par la ou le spécialiste du métier pendant l'exécution normale des tâches
- S'il y a lieu, acquisition des compétences manquantes dans le milieu de travail

7e ÉTAPE / L'évaluation des compétences du métier
- Rencontre avec la ou le spécialiste du métier et l'enseignante ou l'enseignant à la suite de l'observation des compétences

LA PRÉPARATION DU DOSSIER

La personne qui décide d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences doit préparer son dossier. Cette activité consiste à :

AIDE-MÉMOIRE

Remplir l'autoévaluation ☐

Fournir les documents suivants :
- Certificat de naissance original ☐
- Preuve de résidence au Québec ☐
- Documents d'immigration pertinents, s'il y a lieu (carte de résidence permanente, certificat de sélection du Québec, document de citoyenneté canadienne) ☐
- Relevé des apprentissages (original) ou diplôme ☐
- Curriculum vitæ ou formulaire de demande d'emploi ☐
- Lettre de l'employeur ☐

Certifier ses compétences, C'EST GAGNANT!

Votre gouvernement

Québec

Autoévaluation

TÂCHES	Je suis capable	Je ne suis pas capable	J'ai besoin de précisions
1. Vérifier la qualité des produits reçus.			
1. Comparer les quantités reçues avec les factures et les bons de commande.			
1. Remplir les formulaires administratifs, les remettre à la personne responsable ou les acheminer au service concerné.			
1. Enregistrer les données en vue de l'inventaire.			
1. Préparer les palettes et les placer aux endroits prévus à cette fin. (facultatif)			
1. Décharger les camions. (facultatif)			

Schéma de la démarche de RAC-FMS

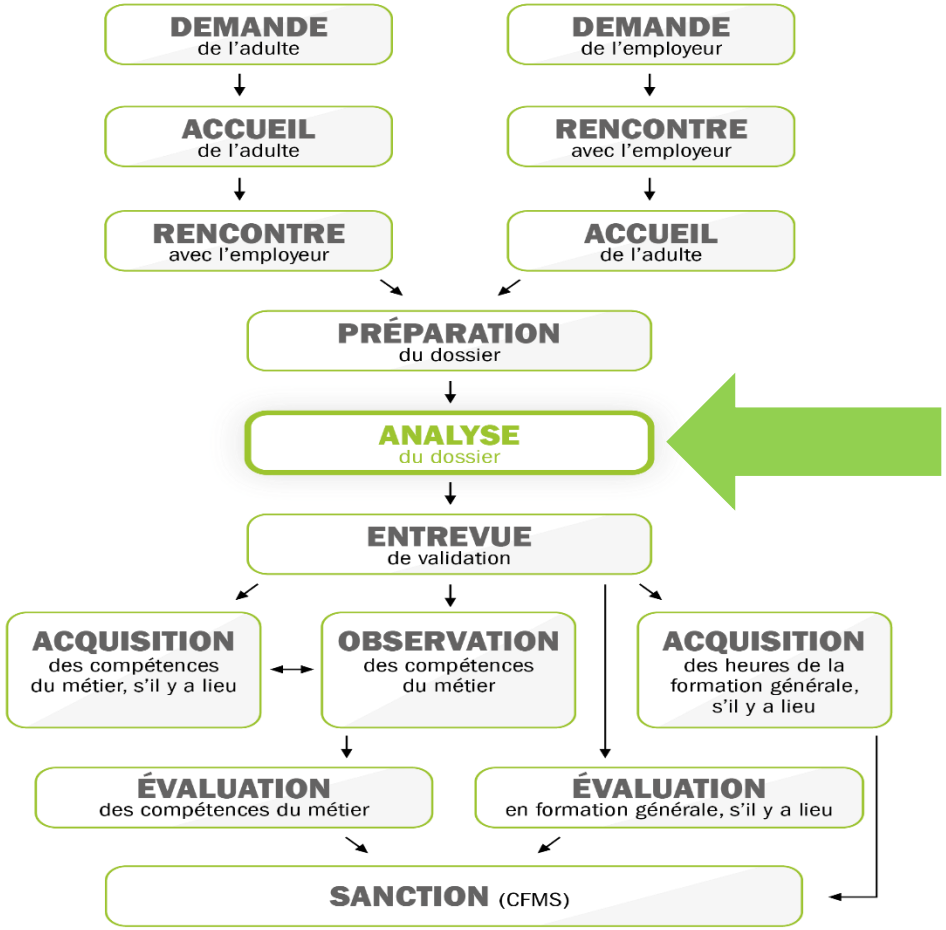

Analyse du dossier :

- Admissibilité
- Gratuité scolaire
- Trois volets du CFMS

Votre gouvernement

Québec

Analyse du dossier

Analyse à l'aide de la *Fiche de suivi de la candidate ou du candidat* pour les trois volets :

- Formation générale
- Préparation au marché du travail
- Préparation à l'exercice du métier semi-spécialisé

Fiche de suivi de la candidate ou du candidat

FICHE DE SUIVI DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Nom		Prénom	
Code permanent		Téléphone	

Métier semi-spécialisé	
Code du métier	
Centre de formation	

Entreprise		Personne-ressource	
Téléphone		Courriel	

Date de l'accueil		Date du dépôt du dossier	

OUVERTURE DU DOSSIER ET ADMISSIBILITÉ (*Inscrivez « Reçu » ou « Manquant »*)

Certificat de naissance/relevé des apprentissages original	Preuve de résidence/ documents d'immigration	CV/formulaire de demande d'emploi	Lettre de l'employeur	Autoévaluation

ANALYSE ET SUIVI DU DOSSIER
À chacune des sections, cochez les pièces justificatives présentes au dossier. Cochez « Oui » lorsque le volet est reconnu.

1. Pertinence de la RAC	☐ Oui ☐ Non
Si vous cochez « Non », donnez la raison principale :	
2. Reconnaissance de la formation générale – langue d'enseignement	☐ Oui
☐ 200 h FGA/FGJ ☐ TDG ☐ AENS ☐ CEES ☐ Examen seulement	
3. Reconnaissance de la formation générale – mathématique	☐ Oui
☐ 150 h FGA/FGJ ☐ TDG ☐ AENS ☐ CEES ☐ Examen seulement	
4. Reconnaissance de la formation générale – langue seconde	☐ Oui
☐ 100 h FGA/FGJ ☐ TDG ☐ AENS ☐ Examen seulement	
5. Reconnaissance de la préparation au marché du travail	☐ Oui
☐ 75 h d'ISP en FGA ☐ 75 h de PMT en FGJ	☐ CV et lettre de l'employeur ☐ Formulaire de demande d'emploi et lettre de l'employeur

Conseillère ou conseiller en RAC-FMS _____ Date _____

Votre gouvernement

Québec

Pertinence de la démarche

- Présomption de compétence à l’aide de l’autoévaluation et des autres pièces justificatives
- Si la démarche de RAC ne semble pas pertinente, il faut diriger la personne vers un autre service.

Schéma de la démarche de RAC-FMS

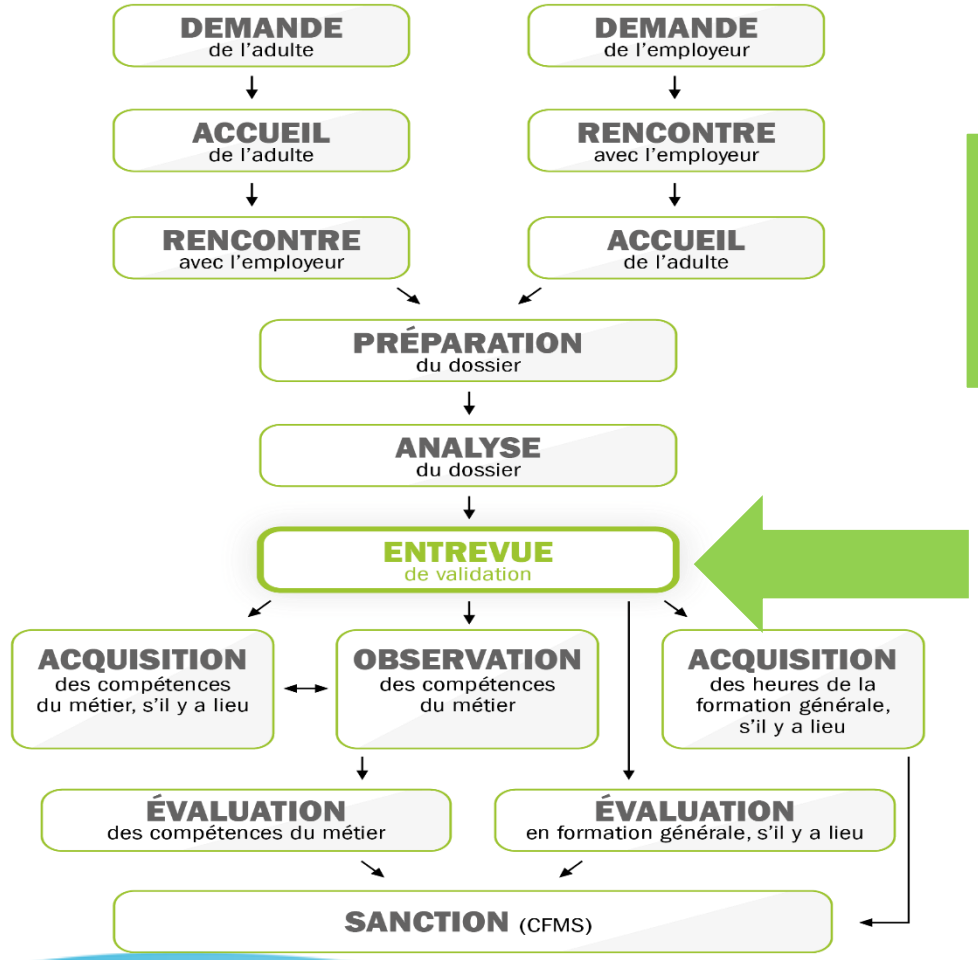

Entrevue de validation:

- Dans le milieu de travail
- De 30 à 60 minutes

Votre gouvernement

Québec

Entrevue de validation

Objectif : valider la présomption de compétence

Par qui?

- La conseillère ou le conseiller RAC-FMS
- La ou le spécialiste du métier

Avec la candidate ou le candidat

Comment?

La conseillère ou le conseiller :

- pose des questions à la candidate ou le candidat sur la nature des tâches exécutées
- valide la réponse avec le ou la spécialiste du métier

Entrevue de validation (*Suite*)

Pourquoi?

- Pour savoir quelles compétences sont prêtes à être évaluées et celles qui doivent être développées

À la fin de l'entrevue

- Remise du bilan des compétences
- Informer la candidate ou le candidat sur :
  - la préparation au marché du travail
  - la formation générale

Bilan de l’entrevue de validation

BILAN DE L'ENTREVUE DE VALIDATION

Nom		Prénom	
Code permanent		Téléphone	
Métier semi-spécialisé			
Code du métier			
Spécialiste du métier			
Entreprise			
Adresse de l'entreprise			
Centre de formation			

1. **Exercice du métier semi-spécialisé**
Inscrivez le résultat de la présomption de compétence dans la colonne « Bilan ».

N°	Code	Titre de la compétence	Bilan	Commentaire
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Légende : CV = Compétence prête à être évaluée CA = Compétence à acquérir S/U = Succès

2. **Formation générale** ☐ Reconnue
Si elle n'est pas reconnue, indiquez la démarche suggérée : _____

Préparation au marché du travail ☐ Reconnue
Si elle n'est pas reconnue, indiquez la démarche suggérée : _____

La candidate ou le candidat accepte de faire l'évaluation de ses compétences et de développer les compétences manquantes, s'il y a lieu.	☐ Oui	☐ Non
Si vous cochez « Non », indiquez la raison : _____		

Candidate ou candidat	Date de l'entrevue
Spécialiste du métier	Date de l'entrevue
Conseillère ou conseiller en RAC-PMS	Date de l'entrevue

Votre gouvernement

Québec

Déclaration dans Charlemagne

- Inscription en RAC-FMS
- Phase 1 du diagnostic
- 525 $ (montant inscrit dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires)

Acquisition et observation des compétences dans le milieu de travail :

- Pendant la prestation normale de travail

Schéma de la démarche de RAC-FMS

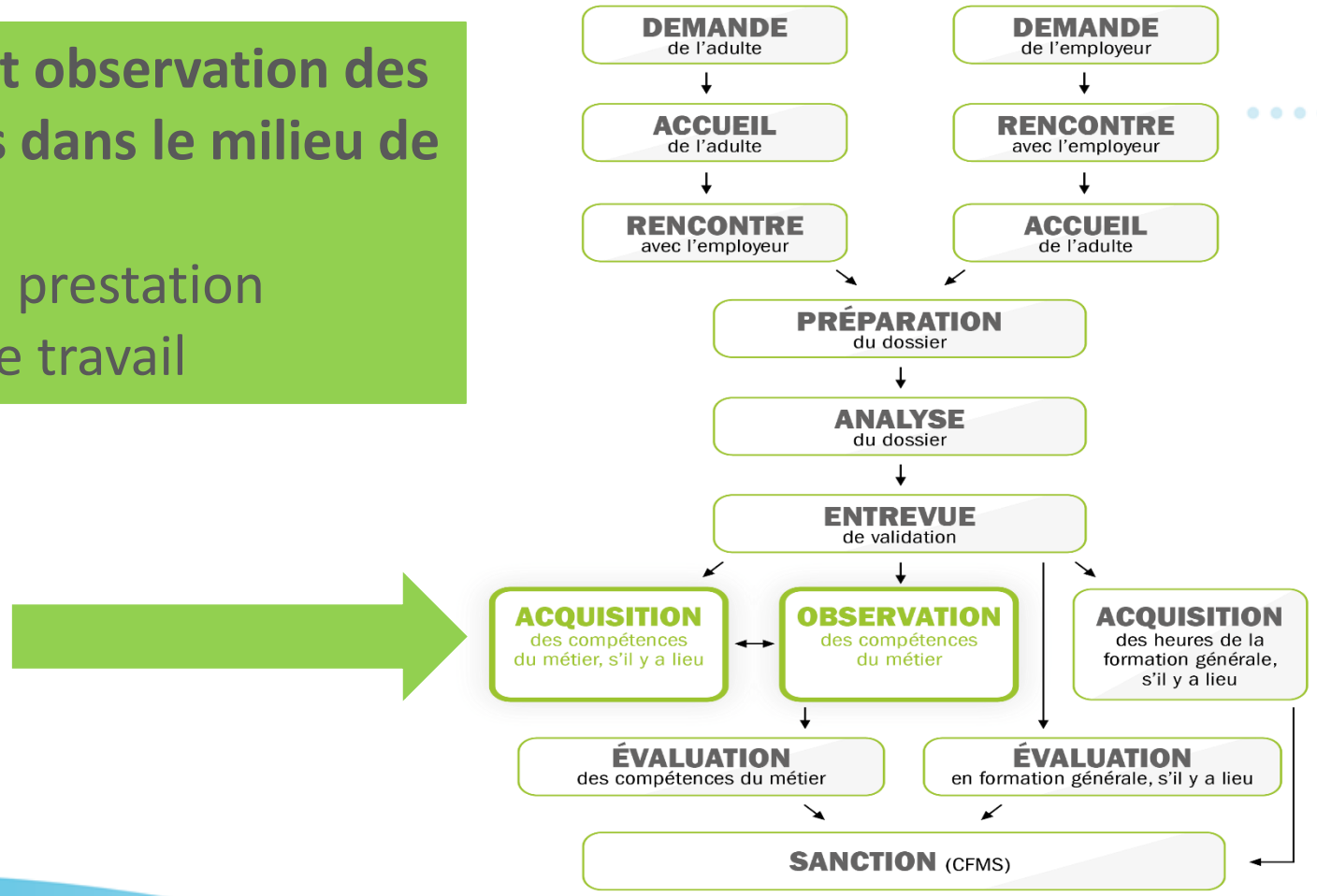

Votre gouvernement

Québec

Observation des compétences

Par qui?

- La ou le spécialiste du métier, nommé par l'employeur

Comment?

- En observant la candidate ou le candidat dans l'exécution de ses tâches régulières
- À l'aide du cahier d'observation et d'évaluation

Cahier d’observation et d’évaluation

1. Réceptionner des produits alimentaires ou non alimentaires (facultatif)

Compétence spécifique 42

CRITÈRES DE PERFORMANCE À VÉRIFIER LORS DE L'EXÉCUTION DES TÂCHES

a) Respect des règles de santé et de sécurité au travail.
b) Respect des règles d'hygiène et de salubrité.
c) Respect des directives de travail.
d) Application correcte des techniques de travail.
e) Exactitude des données.

Les tâches sont exécutées dans le respect des critères de performance.	**OUI**	**NON**
1. Vérifier la qualité des produits reçus.		
2. Comparer les quantités reçues avec les factures et les bons de commande.		
3. Remplir les formulaires administratifs, les remettre à la personne responsable ou les acheminer au service concerné.		
4. Enregistrer les données en vue de l'inventaire.		
5. Préparer les palettes et les placer aux endroits prévus à cette fin. (facultatif)		
6. Décharger les camions. (facultatif)		
7. Vérifier la qualité des produits reçus.		

Signature de la ou du spécialiste du métier _____

Votre gouvernement

Québec

Évaluation des compétences du métier :

- Rencontre d'environ 1 heure

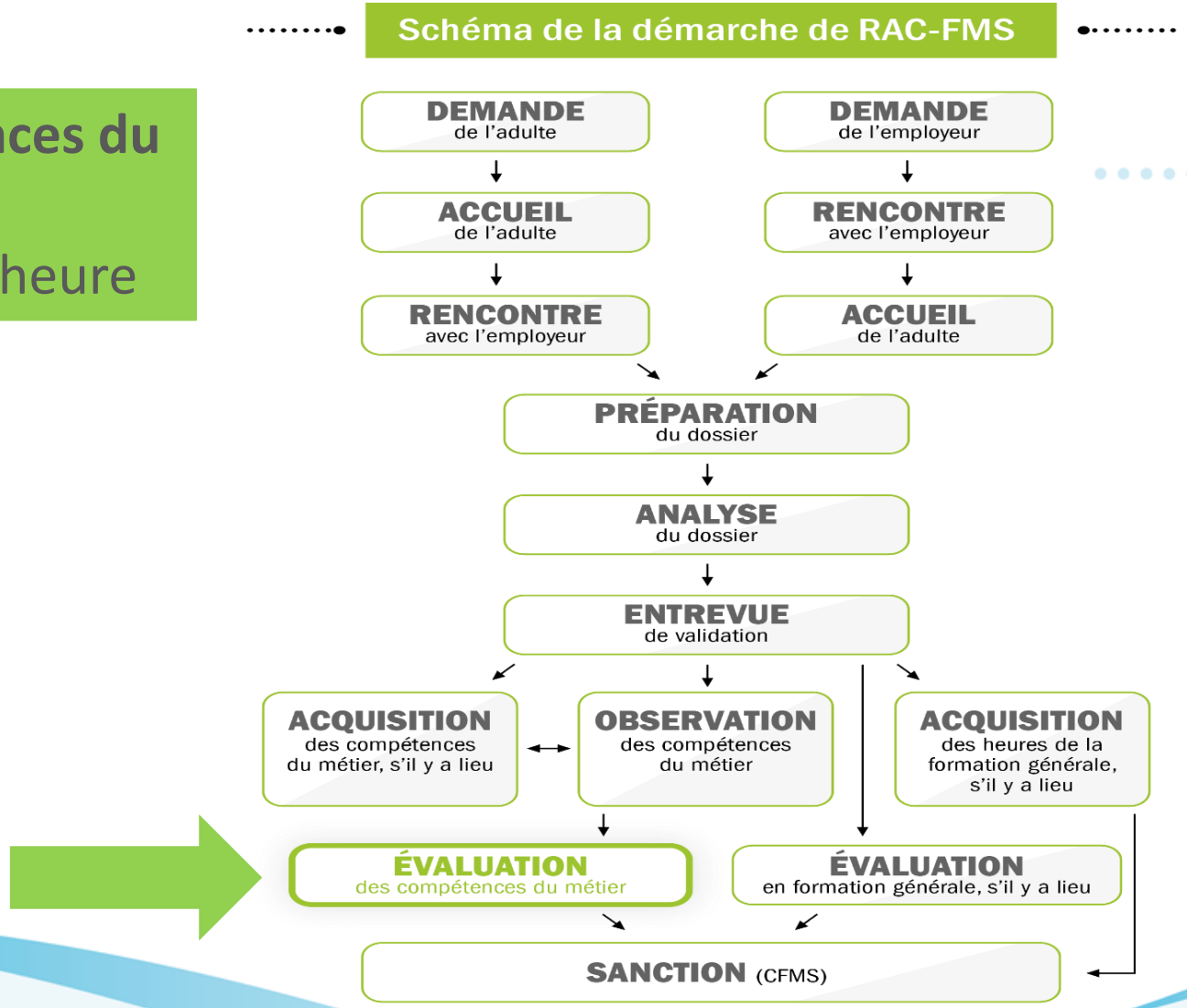

Votre gouvernement

Québec

Évaluation des compétences du métier

Par qui?

- Une enseignante ou un enseignant, avec l'appui du ou de la spécialiste du métier
- En présence de la candidate ou du candidat

Comment?

- En questionnant sur le processus d'observation des compétences
- En demandant comment l'exécution des tâches s'est déroulée

Évaluation du métier

ÉVALUATION
Exercice du métier semi-spécialisé

Nom		**Prénom**	
Code permanent		**Téléphone**	
Métier semi-spécialisé			
Code du métier			
Spécialiste du métier			
Entreprise			
Adresse de l'entreprise			
Centre de formation			

Inscrivez le verdict pour chacune des compétences.

N°	Code	Titre de la compétence	Verdict	Commentaire
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

Légende : **EV** = Compétence prête à être évaluée **CA** = Compétence à acquérir **SU** = Succès

Verdict

Exercice du métier semi-spécialisé
Cochez « Succès » lorsque toutes les compétences spécifiques obligatoires sont acquises.

☐ **Succès**

Signatures

Candidate ou candidat	**Date de l'évaluation**
Spécialiste du métier	**Date de l'évaluation**
Enseignante ou enseignant	**Date de l'évaluation**

Votre gouvernement

Québec

Sanction

- Les trois volets complétés adéquatement
- Déclaration du métier dans Charlemagne
- Délivrance du certificat par le Ministère
- 300 $ (montant inscrit dans les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires)

Hébergement du matériel

- L’instrumentation sera envoyée par la Direction de la sanction des études au responsable de la sanction de la commission scolaire.
- Les outils complémentaires seront déposés dans le site d’accompagnement en ISP. http://www.carrefourfga.ca/accompagnement-national/isp/

Pour plus d’information

Mélanie Poulin, MEES

Responsable du programme d’études Intégration socioprofessionnelle

Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue

Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur

418 643-9754, poste 2998

melanie.poulin@education.gouv.qc.ca

Marise Delisle, CRIA, CSBE

Agente de développement

Service de la formation professionnelle, de l’éducation des adultes et aux entreprises

Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

418 228-5541, poste 26290

marise.delisle@csbe.qc.ca

Votre gouvernement

Québec